

Acte de mariage de BULLET Charles et CANTAIS Marie
[886] x [887].

Le vingt-six d'avril audit an (1699), après la publication des bans faite par trois dimanches consécutifs, et après les fiançailles, ne s'étant trouvé aucun empêchement, moi, André LANGLOIS, prêtre curé d'Houquetôt, j'ai conjoint en mariage, suivant l'attestation de Monsieur le curé de La Remuée, Charles BULET, fils de feu Jacques BULET et de Anne DENOYERS, de La Remuée, et Marie CANTAIS, fille de feu Jean CANTAIS et de Françoise DEBRAY, de la paroisse d'Houquetôt, ce que les témoins ont signé.

J. CANTAIS

La marque de Charles BULET

La marque de Marie CANTAIS

La marque de Jean BIGOT

La marque de Nicolas CANTAIS